

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/2022

POINT SUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Transfert des piscines de Carpiquet et de Ouistreham à Caen la Mer. Toutes les communes doivent délibérer sur le rapport de la CLECT (commission d'évaluation des charges transférées) concernant ces deux structures. Considérant que 71 % des usagers de la piscine de Carpiquet sont des habitants de Caen la Mer et que la piscine de Ouistreham servira pour l'apprentissage de la natation des écoles des communes voisines, le Conseil municipal donne son accord pour ce transfert.

CLECT pour la commune : la suppression des produits phytosanitaires fait que les employés chargés de la voirie ne peuvent plus assurer un bon entretien. Le Conseil décide d'augmenter notre droit de tirage de 10 000 euros en fonctionnement pour permettre le financement du nettoyage des rues et trottoirs par l'association Handi-job.

Eclairage de la ZAC : la CU va intégrer la ZAC en 2023 et demande quelle est notre tranche d'éclairage public afin d'harmoniser la période d'allumage. Ce sera extinction à 23h00 et allumage à 06h00.

ADRESSAGE, DENOMINATION DES VOIES

Au niveau national, une opération de mise à niveau des adresses est en cours afin de faciliter le repérage des habitations par les services de secours et d'incendie en particulier. Un point GPS sera affecté à chaque numéro d'habitation. Le Conseil valide les noms des rues de la commune

RAPPORT DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Animation, jeunesse, sports

Fête communale: bonne fréquentation à la retraite aux flambeaux et au feu d'artifice ainsi qu'au concours de pétanque organisé par le foot.

Plusieurs enfants du CME ont participé aux dépôts de gerbes aux monuments aux morts.

Local jeunes: belle activité cet été. Projets de séjour d'été en Corse, de travailler avec les associations locales, de s'investir dans le Noël solidaire

CME: élections du Maire et des Adjoints le 20/10

Maternelle

Le prestataire restauration demande une augmentation au 1er novembre de 0,37 € par repas du fait de l'inflation et de l'augmentation des coûts des denrées et de l'énergie. Il sera contacté pour différer cette hausse. Le Conseil décide de prendre 50% de l'augmentation à la charge de la commune.

Jumelage: la rencontre avec le nouveau maire de Stockstadt a validé l'organisation d'une cérémonie pour fêter les 30 ans du jumelage en 2023.

Les habitants sont invités à participer à une réunion d'information le 17 novembre à 20h00 salle Revel à St Martin.

Travaux

la rénovation du court de tennis est commencée comme prévue, celle du sol de la salle de tennis de table est prévue pour le 25 octobre.

Collège

le syndicat ne supporte plus que 40% de l'emploi de secrétariat, il a versé une subvention à l'UNSS et acheté du matériel pour le gymnase.

Chauffage et éclairage public

Comme les particuliers, les collectivités vont être durement touchées par les augmentations des énergies.

Le Conseil décide de réduire d'une heure la durée de l'éclairage soit une extinction à 23h00. Tous les bâtiments communaux ne seront chauffés qu'à 19°.

Une étude sera faite pour remplacer les lampes actuelles par des leds.

Illuminations de fin d'année: elles sont maintenues mais la durée de présence sera réduite.

Recensement de la population: il se fera au début de l'année 2023, il est nécessaire de recruter 5 agents recenseurs.

Dates à retenir

- 13 novembre - repas des Anciens au Coisel
- 4 décembre - arbre de Noël au Coisel avec spectacle
- 17 décembre matin – distribution du colis des Anciens
- 17 décembre après midi – Noël solidaire au stade
- 24 janvier 2023 – vœux du Maire